

D.2019.04.10 1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 10 Avril 2019

1 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.1 – 3^{ème} Ligne de Métro – Autorisation de signer le marché n° M3 2018 13559 M : Maitrise d'œuvre Infrastructures Secteur Centre avec le groupement SYSTRA – ARCADIS ESG – RICHEZ & ASSOCIES – SEQUENCES – TAILLANDIER Architectes associés

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.

Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.

Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.

Par délibération D.2018.12.12.1.1 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical approuvait l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin d'annexer au contrat de mandat la répartition de la rémunération du mandataire en domaines d'activités pour permettre la déclaration de ces coûts dans le cadre de la subvention européenne Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE).

Par délibération D.2019.06.02.1.3, le programme de l'opération a été ajusté (intégration des aléas dans le budget d'opération à leur borne supérieure, mise en service fin 2025).

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre de l'infrastructure et des équipements de la 3^{ème} ligne de métro, sur le secteur Centre : de l'ouvrage annexe à Jean Maga inclus à la station Montaudran Halte incluse.

Ce marché fait suite à une 1^{ère} consultation sur le même objet déclarée sans suite en décembre 2017. Il a alors été décidé par les élus membres de Tisséo Collectivités d'allotir les prestations de maîtrise d'œuvre infrastructures en 3 secteurs géographiques.

Description du marché objet de la présente délibération

La mission du maître d'œuvre du **Lot Centre, objet de la présente consultation**, s'entend :

- En terme de tracé géométrique : du tympan de l'ouvrage annexe OA03 jusqu'à l'intersection Projet/TN (interstation Montaudran Gare-Montaudran Airbus Defence & Space) ;
- En terme de gros œuvre : du tympan de l'ouvrage annexe OA03 jusqu'à l'intersection Projet/TN (interstation Montaudran Gare-Montaudran Airbus Defence & Space) ;
- En terme d'équipements et second œuvre : du tympan de l'ouvrage annexe OA03 jusqu'à la station Montaudran Gare (incluse).

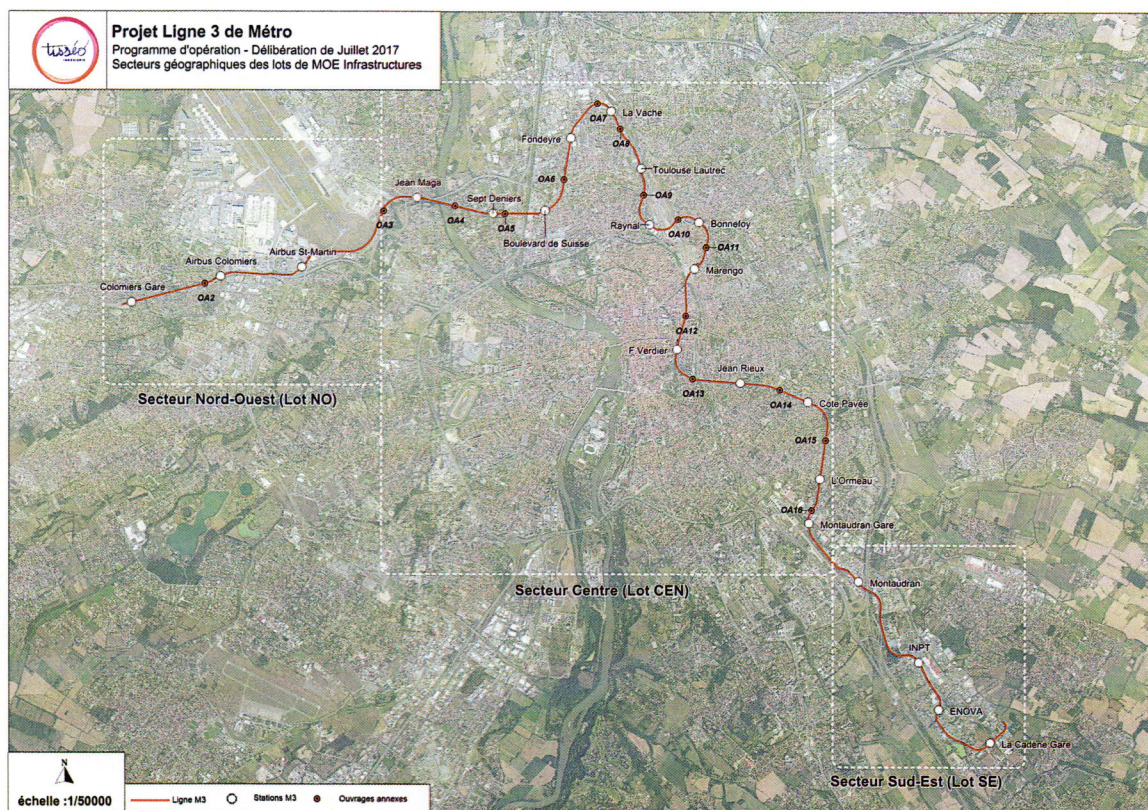
Le présent lot concerne également les ouvrages/ infrastructures de liaison avec les stations des lignes de métro existantes, ainsi que les adaptations à apporter à la station Marengo de la Ligne A.

La mission du maître d'œuvre du Lot Nord-Ouest s'entend :

- *En terme de tracé géométrique : de l'extrémité de la ligne à Colomiers Gare jusqu'au tympan de l'ouvrage annexe OA03 (exclu) ;*
- *En terme de gros œuvre : de l'extrémité de la ligne à Colomiers Gare jusqu'au tympan de l'ouvrage annexe OA03 (exclu) ;*
- *En terme d'équipements et second œuvre : de l'extrémité de la ligne à Colomiers Gare jusqu'à la station Jean Maga (exclue).*

La mission du maître d'œuvre du Lot Sud-Est s'entend :

- En terme de tracé géométrique : de la station Montaudran Gare (exclue) jusqu'à l'extrémité Sud de la Ligne ;
- En terme de gros œuvre : de l'intersection Projet/TN (interstation Montaudran Gare-Montaudran Airbus Defence & Space) jusqu'à l'extrémité Sud de la Ligne ;
- En terme d'équipements et second œuvre : de la station Montaudran Gare (exclue) jusqu'à l'extrémité Sud de la Ligne.



Une 4^{ème} mission de maîtrise d'œuvre concernera les études et le suivi de réalisation du site de maintenance et remisage.

A titre indicatif, on peut prévoir une notification du marché en **mai 2019**.

La part des travaux objet du présent marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 907 millions d'euros HT (valeur mai 2016).

Il a pour objet de confier au Titulaire des éléments de mission normalisés de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'infrastructure et certains équipements auxquels s'ajoutent des missions complémentaires.

Le présent marché comprend 4 tranches : une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles.

- une tranche ferme qui concerne les études de conception de l'infrastructure de transport (génie civil et équipements) et les études d'adaptations de la station Marengo de la ligne A du métro, elle comprend les missions normalisées : DIA, AVP, PRO, ACT (production des DCE), ainsi qu'une partie des missions complémentaires suscitées ;
- une tranche optionnelle 1 qui concerne l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) pour l'infrastructure de transport. Ne sont pas compris dans cette tranche optionnelle 1 :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190411-20190410-1-1D-DE
Date de transmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

1 la rédaction des DCE de l'infrastructure de transport et l'ACT globale pour les travaux préparatoires et de déviations des réseaux (compris en tranche ferme) ;

- une tranche optionnelle 2 qui concerne les travaux préparatoires et comprend les missions normalisées : EXE, VISA, DET, AOR, OPC phase travaux ainsi qu'une partie des missions complémentaires suscitées ;
- une tranche optionnelle 3 qui concerne le suivi des Travaux pour l'ensemble de l'infrastructure de transport. Elle comprend les missions normalisées VISA, DET, AOR et OPC ainsi qu'une partie des missions complémentaires suscitées.

Type de procédure – Déroulement de la consultation

La présente consultation a été lancée après avis d'appel public à la concurrence selon la procédure négociée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 74 du décret n° 2016-360 en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Phase candidatures

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 8 juin 2018 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 6 juillet 2018 à 12h00. L'AAPC limitait le nombre de candidats admis à remettre une offre à 4. Un classement effectué sur la base des critères énoncés dans la publicité permettait de sélectionner les 4 premiers candidats admis à présenter une offre.

Quatre (4) groupements d'entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les candidatures ont été ouvertes le vendredi 6 juillet 2018 après-midi. Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

1. Groupement EGIS RAIL – BG Ingénieurs Conseils – ATELIER SCHALL Architectes – PPA Architectures – Atelier Zündel Cristea (AZC)
2. Groupement SYSTRA – ARCADIS ESG – RICHEL & ASSOCIES – SEQUENCES – TAILLANDIER Architectes associés
3. Groupement BLUEWAY (AMBERG Engineering – SWECO BELGIUM – CSD Ingénieurs – SAFEGE-SUEZ Consulting – ICARUSS Ingénieurs Conseils – CREW – B+M Architecture)
4. Groupement ACTAEO (TRACTEBEL Engineering – SETEC TPI – TPF Ingénierie – Toulouse Métropole Métro Ingénierie – AREP Architectes – KARDHAM Cardete Huet – ATELIERS 2/3/4)

Par décision en date du 4 septembre 2018, la CAO de TISSEO Collectivités a décidé de retenir les candidatures suivantes :

1. Groupement EGIS RAIL – BG Ingénieurs Conseils – ATELIER SCHALL Architectes – PPA Architectures – Atelier Zündel Cristea (AZC),
2. Groupement SYSTRA – ARCADIS ESG – RICHEL & ASSOCIES – SEQUENCES – TAILLANDIER Architectes associés,
3. Groupement BLUEWAY (AMBERG Engineering – SWECO BELGIUM – CSD Ingénieurs – SAFEGE-SUEZ Consulting – ICARUSS Ingénieurs Conseils – CREW – B+M Architecture),
4. Groupement ACTAEO (TRACTEBEL Engineering – SETEC TPI – TPF Ingénierie – Toulouse Métropole Métro Ingénierie – AREP Architectes – KARDHAM Cardete Huet – ATELIERS 2/3/4).

TRF Ingénierie - Toulouse
 Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20190411-20190410-1-1D-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2019
 Date de réception préfecture : 11/04/2019

Phase offres

- **1^{ères} offres**

Le dossier de consultation a été transmis aux candidats le 6 septembre 2018, pour une date limite de remise des 1^{ères} offres fixée au 5 novembre 2018 avant 12h00.

Les plis contenant la 1^{ère} offre ont été ouverts le 5 novembre 2018.

Les groupements 1, 2 & 4 retenus au stade de la candidature ont remis une 1^{ère} offre.

Le groupement n°3 n'a pas remis d'offre : il a fait part de sa décision au maître d'ouvrage de renoncer à donner suite à la procédure par lettre en date du 31/10/2018.

- **2^{nds} offres**

Suite aux négociations ayant eu lieu les 28 et 29 janvier 2019, les candidats ont été invités à remettre leurs offres définitives les 14 et 15 février 2019. Les trois groupements candidats en lice ont remis une offre dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du **26 mars 2019**, attribué le marché au groupement **SYSTRA – ARCADIS ESG – RICHEZ & ASSOCIES – SEQUENCES – TAILLANDIER Architectes associés** pour un montant de **50 060 426, 10 € HT**, et un montant de **607 850, 00 €** au maximum d'indemnités d'attente relatives à la levée d'option des tranches optionnelles par le Maître d'ouvrage conformément aux termes du marché.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser les dépenses correspondantes et la signature du marché n° **M3 2018 13559 M** avec le groupement **SYSTRA – ARCADIS ESG – RICHEZ & ASSOCIES – SEQUENCES – TAILLANDIER Architectes associés**.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le groupement SYSTRA – ARCADIS ESG – RICHEZ & ASSOCIES – SEQUENCES – TAILLANDIER Architectes associés, le marché n° M3 2018 13559 M pour les prestations de maîtrise d'œuvre infrastructures de la 3^{ème} ligne de métro de Colomiers à Labège, pour un montant de 50 060 426, 10 € HT, et un montant de 607 850, 00 € au maximum d'indemnités d'attente.

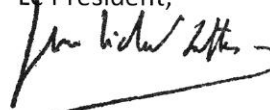
ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190411-20190410-1-1D- DE Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019
--